

Château-Richer, le 11 avril 2024

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

---

**Objet :** Réponse à la demande d'information du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement  
Questions complémentaires – DQ13.

---

Madame,

Résumé du contexte de la demande énoncé par la Commission :

- Existence d'un Guide d'intégration des éoliennes au territoire élaboré en 2007 par le MAMH de l'époque.
- Le Guide encourage les municipalités et les MRC à élaborer une carte des sensibilités et des contraintes qui leur permet d'avoir une vue globale du paysage et d'en faire ressortir les différentes composantes.
- La population est consultée pour déterminer quelles sont les portions de territoire sensibles à ses yeux en vertu des composantes du paysage.

Question de la Commission du BAPE

*La MRC de la Côte-de-Beaupré a-t-elle élaboré une carte des sensibilités et des contraintes après l'établissement du potentiel éolien en 2005 ? Si oui, a-t-elle ensuite consulté la population sur la carte des sensibilités ? Veuillez résumer la démarche menée et déposer les documents élaborés à cette occasion. Si non veuillez expliquer pour quelle raison la MRC n'a pas mené cette démarche.*

Réponse de la MRC Côte-de-Beaupré

À notre connaissance, la MRC n'a pas procédé à la préparation d'une telle carte.

En guise d'explication, il faut rappeler que La MRC La Côte-de-Beaupré est entièrement incluse dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). Or, celle-ci a procédé, en 2007 et 2008, à différentes analyses et études qui ont permis de mieux

connaître les paysages d'intérêt métropolitain. Aux termes de l'exercice, la CMQuébec rendait public, en 2008, l'Atlas des unités de paysages de la Communauté métropolitaine de Québec<sup>1</sup> ([Publications | CMQ \(cmquebec.qc.ca\)](#)).

Les résultats de ce travail d'inventaire et d'analyse, qui ont abouti dans l'identification de 44 unités de paysages d'importance métropolitaine sur un total de 139, ont été principalement traduits à la stratégie 9 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en décembre 2011. ([pm-pmad-en-vigueur.pdf \(cmquebec.qc.ca\)](#)).

En complément de l'Atlas des paysages, la CMQuébec, voyant la possibilité de voir apparaître des projets éoliens de nature industrielle et domestique, a procédé à une réflexion avec ses composantes, sur les enjeux de cette filière énergétique. Les territoires d'intérêt, les paysages métropolitains ainsi que la sécurité du public ont été au cœur des discussions tenues à cette époque. Aux termes de l'exercice, le conseil de la CMQuébec procédait à l'adoption d'un premier règlement de contrôle intérimaire le 16 novembre 2006 (non entré en vigueur), puis d'un règlement de contrôle intérimaire de remplacement le 19 avril 2007 (2007-22), lequel est entré en vigueur le 19 juin 2007.

Ce règlement prohibait totalement, et prohibe encore à ce jour, les éoliennes dans tous les territoires municipalisés, hormis une exception pour deux gisements de vent dans le territoire de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury et pour la partie centrale de l'île d'Orléans. Dans les faits, les parcs éoliens d'envergure ne sont autorisés que dans le TNO Lac Jacques-Cartier (MRC de La Côte-de-Beaupré) et le TNO Lac-Croche (MRC de La Jacques-Cartier).

En termes d'encadrement, ce RCI prévoit des distances séparatrices entre les éoliennes et les éléments sensibles (territoires d'intérêt, milieux humides et hydriques, immeubles, sentiers récréatifs), des règles quant à leur apparence, leur démolition, les chemins d'accès ainsi que les aires d'assemblage et d'entretien des éoliennes.

Ce faisant, la CMQuébec établissait de façon uniforme et concertée dans l'ensemble de son territoire<sup>2</sup> le cadre normatif applicable aux éoliennes, petites et grandes. Elle soustrayait par le fait même ses composantes, dont la MRC de La Côte-de-Beaupré, de devoir procéder à l'exercice proposé dans le Guide d'intégration des éoliennes élaboré en 2007. En décembre 2011, la CMQuébec adoptait le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, lequel fait valoir l'Atlas des unités paysages de la CMQuébec. Il oblige également les MRC à tenir compte du RCI 2007-22 et ses amendements.

En 2013, lors de la révision de son schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) et dans la foulée des travaux de la CMQuébec, la MRC de La Côte-de-Beaupré a procédé à la transcription du contenu du PMAD dans son SADD, selon le principe de la concordance des outils de planification et conformément à la loi sur l'aménagement et

---

l'urbanisme<sup>3</sup>. Cet exercice de révision a également mené la MRC à y intégrer, de façon presque identique, le contenu du RCI 2007-22 et ses amendements, en raison d'un souci de précaution pour l'analyse de la conformité<sup>4</sup>. Puis en 2017, la concordance du règlement de zonage du TNO Lac Jacques-Cartier au SADD de la MRC a traduit à l'échelle locale le cadre de gestion des éoliennes découlant de la CMQuébec. Rappelons que ces deux processus de concordance, du PMAD au SADD et du SADD au règlement de zonage du TNO, ont respectivement fait l'objet de consultations publiques en 2013 et 2017.

Recevez, madame, mes sincères salutations.



Jean-François Guillot  
Directeur général et greffier-trésorier

Source : MRC Côte-de-Beaupré, 11 avril 2024. Le présent document ne doit d'aucune façon servir aux fins autres que celles découlant de la demande d'information complémentaire de la commission d'enquête du BAPE sur le projet de parc éolien Des Neiges sud.

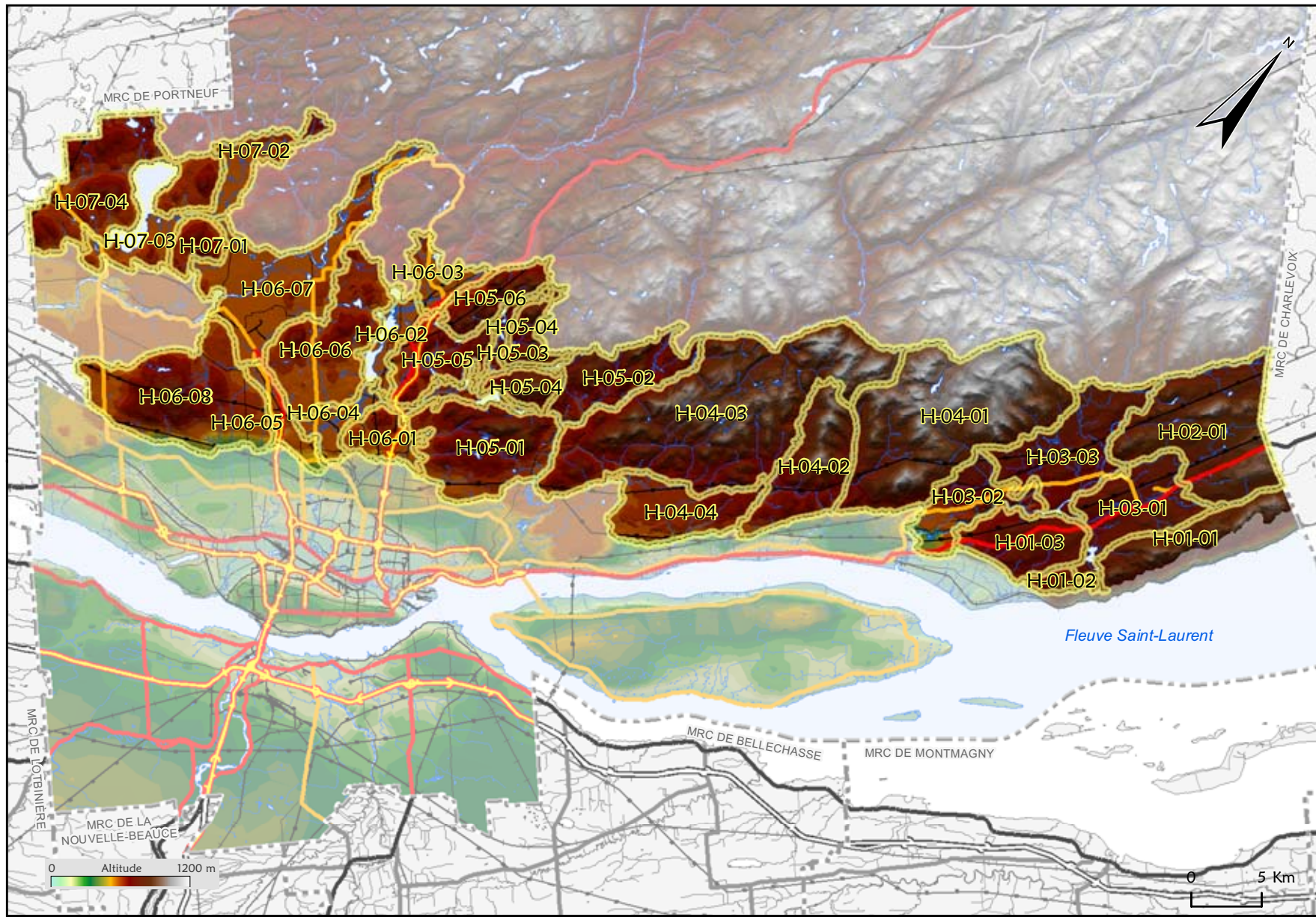
---

<sup>1</sup> Les unités de paysages d'intérêt métropolitain concernées de l'Atlas apparaissent à l'annexe 1 du présent document.

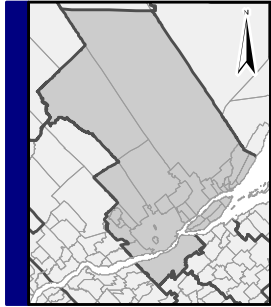
<sup>2</sup> Composé de l'agglomération de Québec, de la Ville de Lévis et des MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré.

<sup>3</sup> Le contenu du SADD concernant les paysages d'intérêt métropolitain apparaît à l'annexe 2 du présent document.

<sup>4</sup> Afin de faciliter l'entrée en vigueur du SADD, survenue en janvier 2014, la MRC a fait le choix d'intégrer entièrement le contenu du RCI 2007-22, même si le PMAD exigeait plutôt de tenir compte de certains aspects du RCI.



## LOCALISATION



# Collines du mont Sainte-Anne

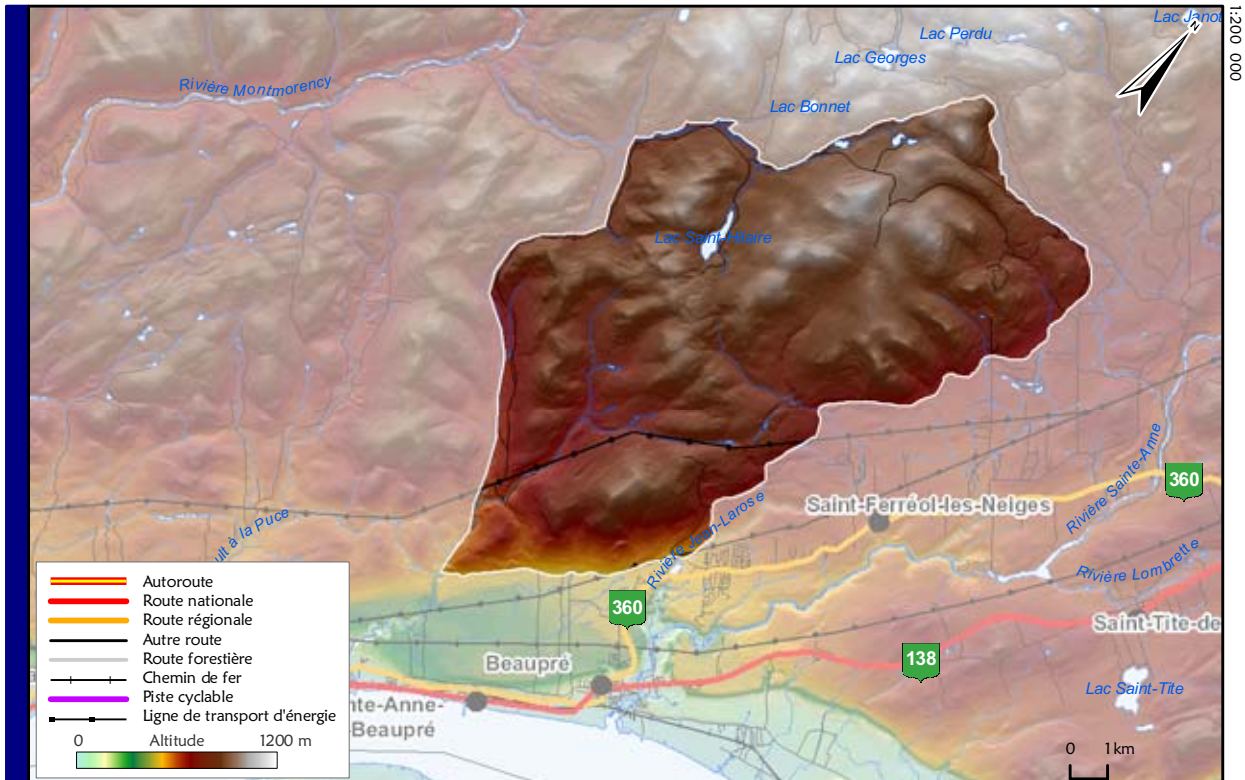
H-04-01

## APERÇU

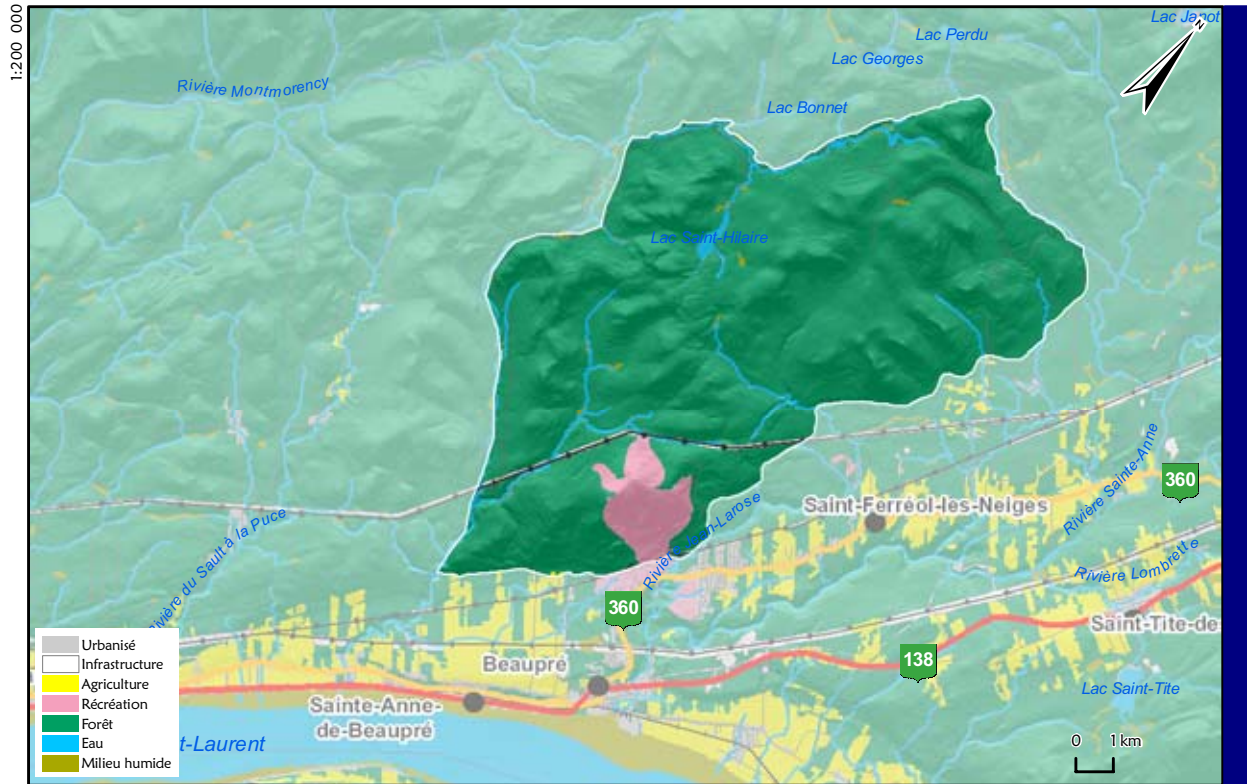


Pierre Lahoud

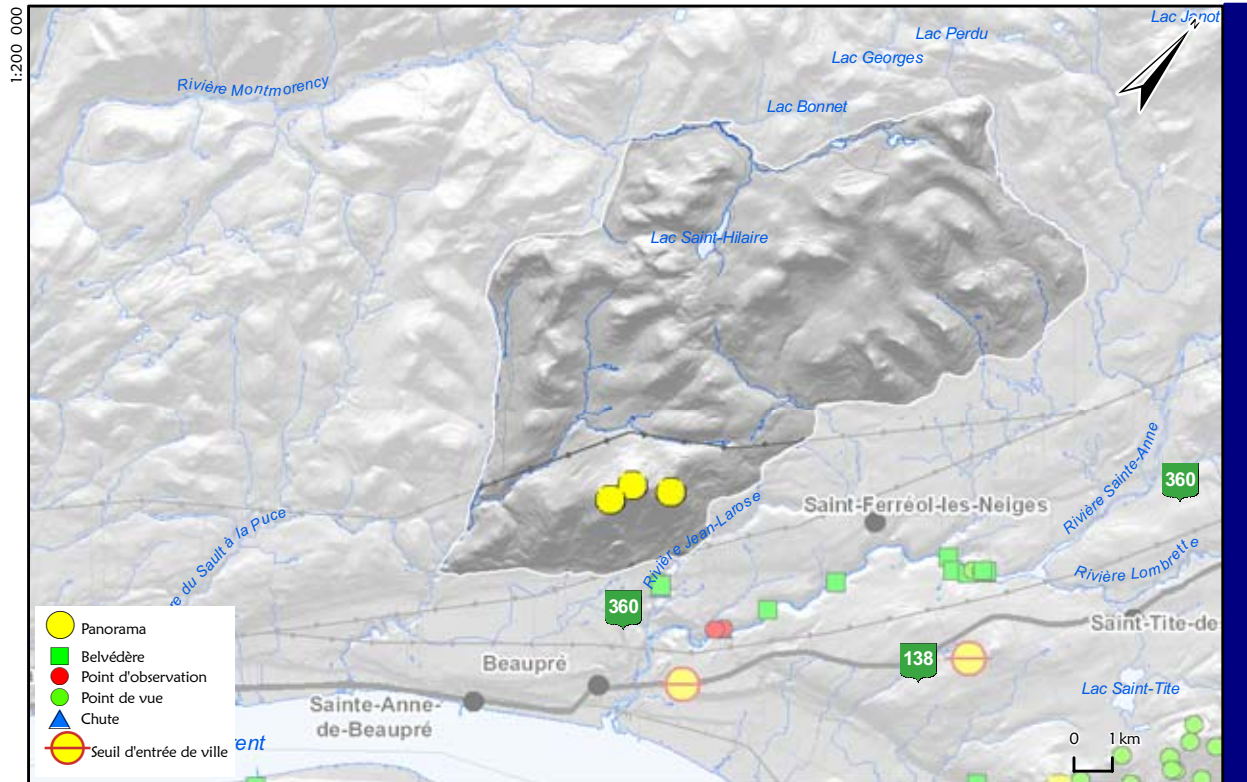
## RELIEF



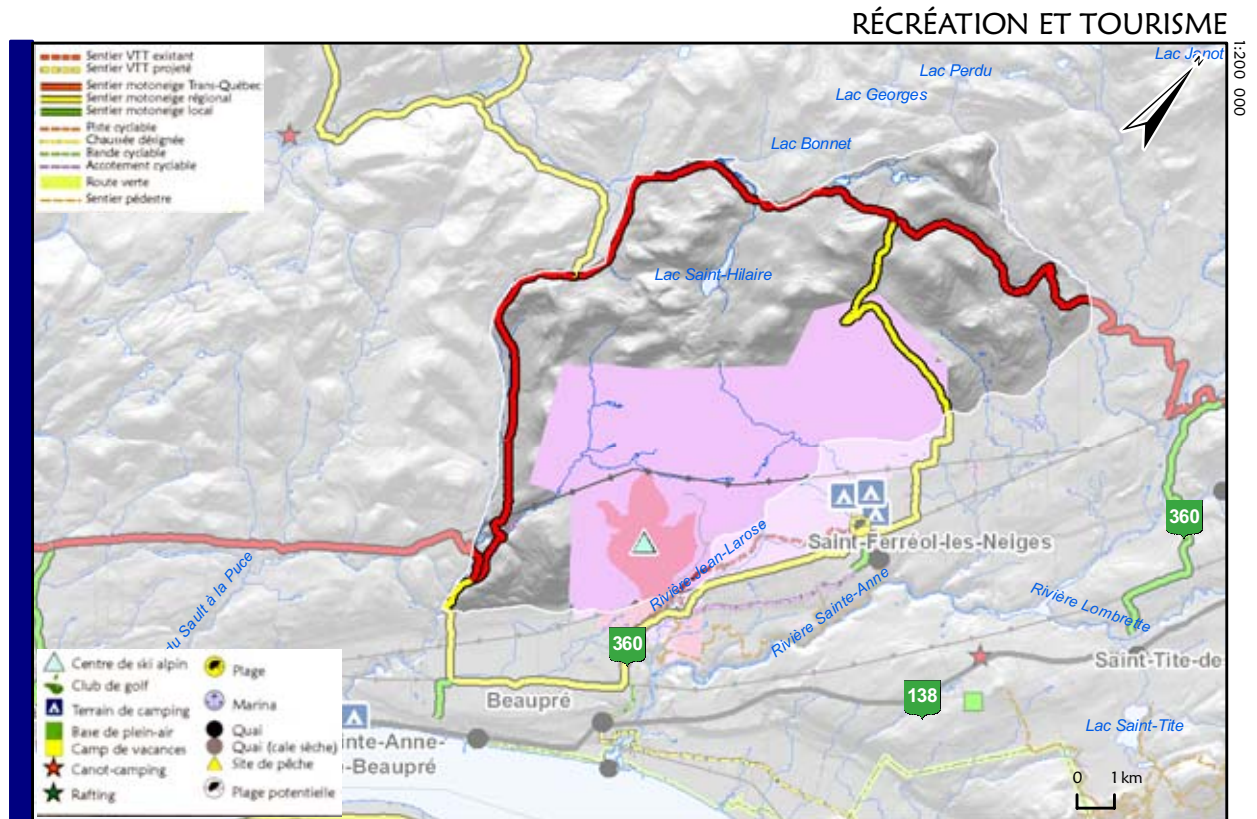
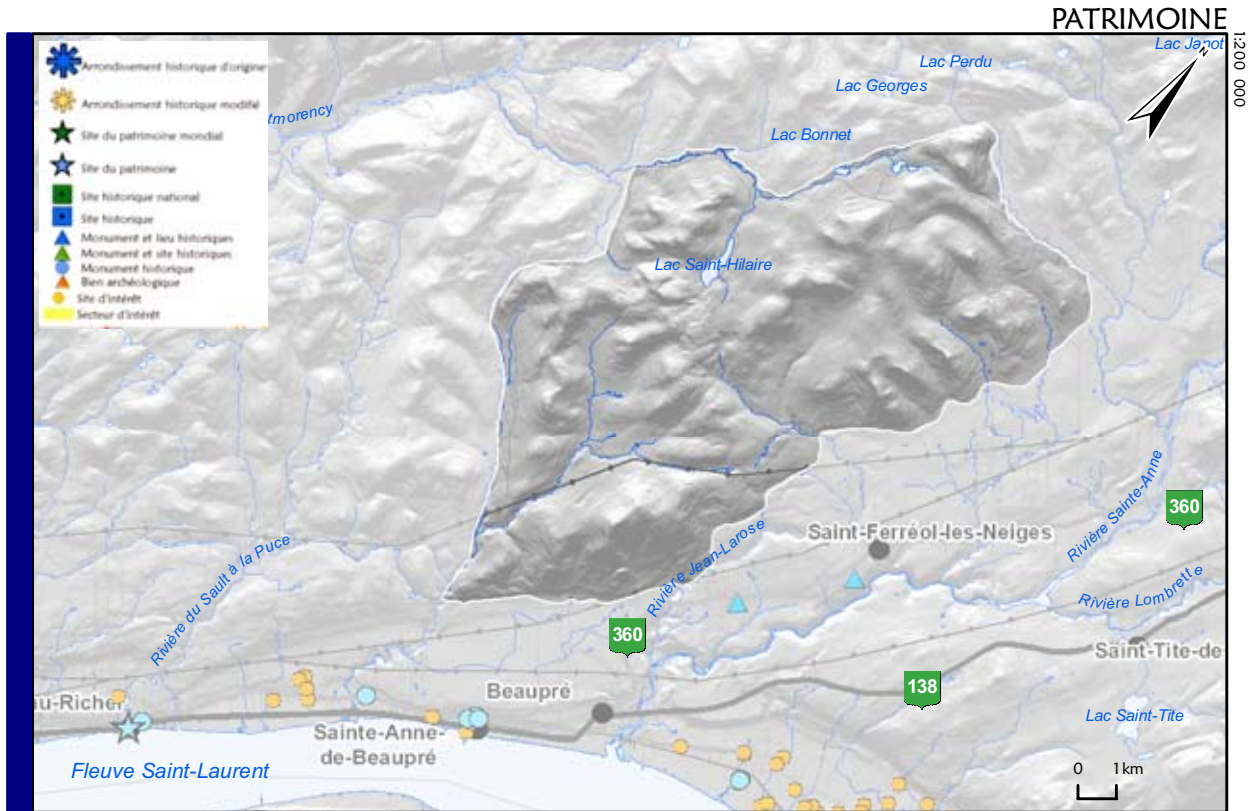
OCCUPATION DU SOL



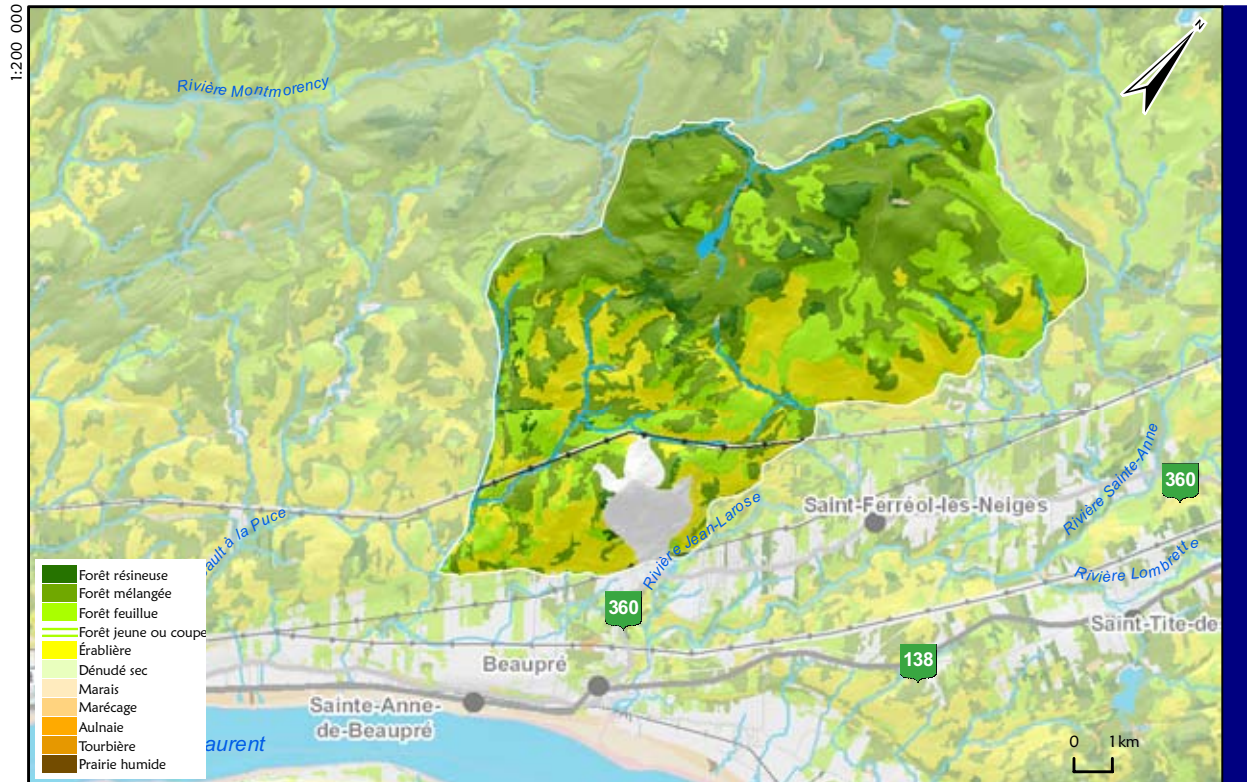
PANORAMAS ET POINTS DE VUE



# Collines du mont Sainte-Anne



ÉCOLOGIE



STATISTIQUES

Superficie	124.7 km <sup>2</sup>	
Localisation(s)	Lac-Jacques-Cartier (54,68%) Sainte-Anne-de-Baupré (18,48%) Saint-Ferréol-les-Neiges (17,90%) Beaupré (8,93%)	
Occupation du territoire		
Urbanisé	0.0 km <sup>2</sup>	0.0%
Infrastructures	1.1 km <sup>2</sup>	0.9%
Agriculture	0.0 km <sup>2</sup>	0.0%
Récréation	5.0 km <sup>2</sup>	4.0%
Forêt	116.8 km <sup>2</sup>	93.6%
Milieux humides	1.1 km <sup>2</sup>	0.9%
Eau	0.7 km <sup>2</sup>	0.6%
	124.7 km <sup>2</sup>	100.0%
Population	0 hab.	0 hab./km <sup>2</sup>
Bâtiments	126 bat.	1 bat./km <sup>2</sup>
Gestion du territoire	Terres publiques (gestion par la province de Québec): 38.4%	
	Terres privées visées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles 6.5%	

# Collines du mont Sainte-Anne

## STATISTIQUES (SUITE)

### INFRASTRUCTURES

Autoroutes	0,0 km	0,0%	
Routes nationales	0,0 km	0,0%	
Routes régionales	0,0 km	0,0%	
Routes collectrices	0,0 km	0,0%	
Routes locales et d'accès aux ressources	51,1 km	100,0%	
<b>Routes</b>	<b>51,1 km</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,41 km/km<sup>2</sup></b>
<b>Chemin de fer</b>	<b>0,0 km</b>		<b>0,00 km/km<sup>2</sup></b>

### RÉSEAUX RÉCRÉATIFS

Réseau cyclable	1,3 km	100,0%	
Réseau pédestre	0,0 km	0,0%	
<b>Réseau impliquant seulement une activités physique</b>	<b>1,3 km</b>		<b>0,01 km/km<sup>2</sup></b>
Réseau de motoneige	39,5 km	100,0%	
Réseau de véhicules tous terrains (VTT)	0,0 km	0,0%	
<b>Réseaux impliquant des véhicules moteurs</b>	<b>39,5 km</b>		<b>0,32 km/km<sup>2</sup></b>

### ÉCOLOGIE

Milieux forestiers			
Érabièrè seulement	20,5%		21,9%
Forêt feuillue sans les érabièrès	24,6%		26,3%
Forêt feuillue incluant érabièrè		45,2%	
Forêts mélangées		42,6%	45,5%
Forêts résineuses		5,5%	5,9%
Dénudé sec		0,0%	0,0%
Coupe et régénération		0,4%	0,4%
		<b>93,6%</b>	<b>100,0%</b>
Milieux humides			
Tourbières boisées	0,0%		1,4%
Tourbière à sphaignes	0,0%		0,0%
Tourbières à carex	0,0%		1,8%
Tourbières		0,0%	
Aulnaies		0,6%	65,7%
Marécages		0,0%	4,2%
Marais		0,1%	12,5%
Prairies humides		0,0%	0,0%
Eaux peu profondes		0,1%	14,4%
		<b>0,9%</b>	<b>100,0%</b>
Dépôts de surface les plus abondants (géomorphologie)			
Dépôt glaciaire, till indifférencié		64,7%	
Dépôt glaciaire, till indifférencié, 50 à 100 cm d'épaisseur (affleur. rocheux rares)		24,0%	
Dépôt glaciaire, till indifférencié, 25 à 50 cm d'épaisseur (affleur. rocheux rares)		7,1%	
		<b>95,8%</b>	
Relief exprimé en fonction des pentes			
Pente nulle : inclinaison de 0% à 3%		0,7%	
Pente faible : inclinaison de 4% à 8%		8,4%	
Pente douce : inclinaison de 9% à 15%		31,4%	
Pente modérée : inclinaison de 16% à 30%		32,0%	
Pente forte : inclinaison de 31% à 40%		21,5%	
Pente excessive : inclinaison de 41% et plus		6,0%	
Superficie entourée de pentes dont l'inclinaison est sup. à 41%		0,0%	
		<b>100,0%</b>	

# H-04-01

## COMMENTAIRES

### **Caractère emblématique**

Le nom du mont Sainte-Anne évoque à lui seul un paysage de montagne; Centre de ski de grande réputation à proximité de Québec.

---

### **Intérêt patrimonial**

Aucune composante patrimoniale significative.

---

### **Attrait pour le tourisme**

Mont Sainte-Anne : ski alpin, ski de fond, vélo de montagne, hébergement; Sentier motoneige Trans-Québec.

---

### **Activité économique**

Fait partie du scénario d'entrée de ville maritime de l'agglomération de Québec.

---

### **Qualité visuelle**

Territoire forestier sans élément d'intérêt visuel répertorié.

---

### **Écologie**

Dominée par la présence de milieux forestiers; Les érablières sont limitées aux peuplements feuillus du pied de la montagne; Présence de 16 ravages d'originaux; Unité forestière composée de peuplements mélangés.

---

### **Accès public**

Outre le Parc du Mont Sainte-Anne, aucun équipement ou réseau d'accès facile et libre au grand public ou à un public diversifié.

---



### 3.3.3 Mise en valeur des paysages culturels

Par définition, les unités de paysage font référence aux différentes portions du territoire qui sont perçues par son observateur. Une unité de paysage possède des éléments récurrents et une organisation relativement homogène. Le regard de l'observateur est l'élément central dans la notion de paysage. Il y a autant de paysages qu'il y a d'observateurs. En effet, la notion de paysage peut être abordée selon diverses caractéristiques, qui entraînent un découpage varié du territoire, soit :

- Géomorphologique;
- Visuelle;
- Écologique;
- Culturelle.

#### **Découpage en unités géomorphologiques et en bassins visuels**

Le territoire de la Communauté est divisé en 139 unités de paysage. La méthode d'analyse utilisée s'inspire du cadre écologique de référence élaboré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (CMQ, 2008). Il en résulte un découpage basé sur les caractéristiques géomorphologiques du territoire, principalement sur les formes de terrains, leur organisation spatiale et la configuration du réseau hydrographique. Le territoire de la Côte-de-Beaupré est découpé en 59 unités de paysage géomorphologiques. De ce nombre, 22 unités de paysage composent plus particulièrement le territoire municipalisé de la Côte-de-Beaupré, comme l'illustrent le tableau 17 et la figure 40. Ces unités permettent de mieux comprendre la structure du territoire et ont grandement influencé la localisation des parcours fondateurs et des premiers établissements humains.

**Tableau 17 – Unités de paysages géomorphologiques qui composent le territoire municipalisé de la Côte-de-Beaupré**

N° d'identification	Toponyme	Niveau d'intérêt
D-01-01	Estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent	Métropolitain
D-02-01	Estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent	Métropolitain
E-04-05	Escarpelements et battures des chutes Montmorency	Métropolitain
E-04-04	Première terrasse et battures de Château-Richer	Métropolitain
E-04-01	Escarpelements et battures des caps Tourmente et Brûlé	Métropolitain
E-04-03	Première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré	Métropolitain
E-04-02	Escarpelements, platière et battures de Saint-Joachim	Métropolitain
H-01-01	Collines de Sault-au-Cochon	Métropolitain
H-01-02	Collines du Cap-Tourmente et Cap-Brûlé	Métropolitain
H-04-01	Collines du mont Sainte-Anne	Métropolitain
H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer	Métropolitain
H-04-02	Collines de Saint-Achillée-de-Montmorency	Métropolitain
H-05-01	Collines du lac des Roches	Métropolitain
H-01-03	Colline de la Miche	Métropolitain
F-02-02	Terrasse de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville	Régional
H-03-02	Vallée des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne	Régional
F-01-01	Terrasses de la Côte-de-Beaupré	Régional
F-02-01	Coteau de L'Ange-Gardien	Régional
H-02-01	Collines de Saint-Cassien-des-Caps	Régional
H-03-01	Vallée de Saint-Tite-des-Caps	Régional
H-03-03	Buttes de Saint-Ferréol-les-Neiges	Régional
H-04-04	Coteaux de Château-Richer	Régional

Le fleuve Saint-Laurent est un élément naturel qui a une empreinte majeure sur le territoire et dans l'imaginaire de la population dans plusieurs régions du Québec, particulièrement la Côte-de-Beaupré. Dans la région de Québec, comme le fleuve se rétrécit et qu'il accueille l'île d'Orléans, les rives du fleuve sont près l'une de l'autre et les milieux habités se font souvent face. Le fleuve donne ainsi accès à de magnifiques points de vue sur la rive opposée. Dans cette optique, à la figure 39, le Schéma d'aménagement indique les bassins visuels du fleuve, ce qui permet d'évaluer l'impact de certaines activités dans le paysage contemplé du fleuve ou de la rive opposée.

**Tableau 18 – Description des trois catégories de bassin visuel**

Bassin visuel	Caractéristique
<b>Rapproché</b>	Abords immédiats du fleuve. Le bassin visuel rapproché est généralement composé de la rive, des escarpements rocheux, des promontoires et de la ligne de crête des promontoires. Il englobe, en tout ou en partie, plusieurs unités de paysage d'intérêt métropolitain bordant le fleuve. Le bassin visuel rapproché inclut notamment la majeure partie des pôles régionaux de Boischatel et de Beauré, l'axe structurant de la route 138, le noyau périurbain de Château-Richer de même que plusieurs lieux d'emploi d'importance.
<b>Intermédiaire</b>	Espace mesuré à partir de la limite du bassin visuel rapprochée vers l'intérieur des terres. Concerne uniquement la portion visible de plusieurs des paysages perceptibles le long du parcours fluvial et de la rive opposée. Le bassin visuel intermédiaire inclut notamment le plateau agricole de L'Ange-Gardien, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beauré et une partie du mont Sainte-Anne.
<b>Éloigné</b>	Bassin visuel du fleuve composé des éléments apparents du paysage visible de très loin, parfois même de la rive opposée. Correspond habituellement à des unités de paysage d'intérêt métropolitain, dont les premières collines du massif laurentien.

#### **Unités de paysage culturel de la Côte-de-Beauré**

Le découpage en unités de paysage culturel s'effectue principalement par les limites visuelles : la falaise, la séparation entre les terres agricoles et les boisés, ainsi que par le cadre bâti qui constitue les principales limites longitudinales des unités de paysage.

Malgré une apparente hétérogénéité, la Côte-de-Beauré renferme un nombre limité d'unités de paysage culturel. Le réseau routier supérieur et les parcours anciens servent d'épine dorsale afin d'établir ces unités de paysage. Au total, quatre types d'unités de paysage culturel, illustrés à la figure 40, occupent l'ensemble du territoire de la Côte-de-Beauré. Les caractéristiques de ces unités de paysage sont présentées à l'annexe 8 du Schéma d'aménagement.